

CTSD - 25 janvier – dotation des collèges du 93



La Dotation Horaire Globale de nos collèges nous parvient dans un contexte d'agitation sociale et politique fort. Dans les mobilisations, qui se succèdent sans interruption, sont portées des aspirations à plus de justice sociale, plus d'égalité, moins de discrimination et moins de ségrégation. Et c'est bien au terme de ségrégation sociale que l'on pense quand on voit les moyens qui sont attribués à notre département. C'était bien le sens de la participation de nos collègues, personnels de Seine-Saint-Denis, à la manifestation et à la grève d'hier, le jeudi 24 janvier 2019.

En effet, dans notre département où le taux de pauvreté est le double du taux national et où presque la totalité des collèges appartiennent à l'éducation prioritaire, nos DHG sont largement en deçà des attentes des personnels et des familles des élèves.

L'éducation prioritaire a été créée afin de donner plus à ceux et celles qui ont le moins, or que "donne"-t-on aujourd'hui aux élèves de l'éducation prioritaire? La réponse est simple : rien. Il n'y a pas de volume d'heures pour faire des demi-groupes, il n'y a pas de baisses d'effectifs significatives. Les DHG de nos collèges situés en éducation prioritaire sont semblables aux DHG de n'importe quel collège non classé. Les seuils historiques de l'éducation prioritaire se rapprochent de la moyenne nationale du nombre d'élèves en collège.

Alors que les collègues du département pensaient n'avoir plus de moyens à perdre avec cette nouvelle dotation. L'institution leur a montré qu'au contraire, rien n'est impossible.

- **Une dotation en baisse**

Notre DHG départementale est abondée de 1250h néanmoins cela ne parvient pas à compenser la hausse démographique, notre H/E subit une baisse de 2,28%. Cette baisse est particulièrement rude pour 7 établissements qui enregistrent une baisse de plus de 10% de leur H/E, il s'agit des collèges : le collège Mitterrand à Noisy le Grand, Carrière à Gournay sur Marne, Seigné à Gagny, Doisneau à Clichy sous Bois, Solveig Anspach à Montreuil, Liberté à Drancy, Jean Moulin à Aubervilliers. Pourquoi cette baisse de moyens?

- **Baisse du nombre d'heures pour les élèves ex-NF : encore des économies sur le dos des plus précaires**

Alors que l'institution avait justifié, au comble de la mauvaise foi, la baisse du nombre d'heures pour les élèves allophones l'an passé en déclarant vouloir favoriser l'inclusion de ces élèves dans les classes ordinaires, celle-ci fait à nouveau des économies sur le dos des plus fragiles en réduisant le nombre d'heures de suivi pour les anciens élèves de ces classes dans la quasi-totalité des collèges qui en bénéficient où ses heures passent de 6h à 4h. Les élèves, qui ont subi une inclusion forcée dans des classes déjà chargées sans que les personnels n'aient reçu de formation lors de l'année de 2018/2019, ne vont pas bénéficier des heures de suivi, de soutien, dont les élèves allophones avaient bénéficié les années précédentes.

Le passage des classes d'accueil au dispositif UPE2A avec une baisse du nombre d'heures allouées l'an passé a mis en difficulté les personnels qui n'ont pas reçu de formation et a désorganisé l'accueil des élèves allophones qui sont envoyés dans des classes ordinaires sans que l'enseignant-e d'UPE2A ne soit au courant ou encore sans que les enseignant-e-s de la classe n'en soit informé-e-s. Il n'y a pas d'heures dévolues à la coordination des équipes et c'est encore une fois les personnels et les élèves qui en pâtissent. En cassant les dispositifs à destination des élèves les plus fragiles, l'institution aggrave les inégalités et détruit les chances de ces élèves.

- **Explosion des heures supplémentaires**

Par ailleurs, les personnels de l'académie sont particulièrement inquiets et révoltés de la haute signification des heures supplémentaires : + de 8,72% d'augmentation dans le département.

On relève à ce sujet qu'alors que les statuts des enseignant-e-s du 2nd degré n'ont pas été modifiés et qu'ils ne permettent pas aux chefs d'imposer plus d'une heure supplémentaire aux personnels, la forte augmentation des heures supplémentaires dans nos dotations entérine avant même qu'elle ne soit proposée aux organisations syndicales la modification de nos statuts annoncée par le Ministre Blanquer. Il s'agit d'un véritable scandale démocratique qui rappelle l'application de Parcours Sup avant même que la réforme ne soit votée.

Au delà de cet élément de forme, l'augmentation du nombre d'heures supplémentaires imposées et du nombre d'heures supplémentaires à faire absorber aux collègues dans le département marque une dégradation profonde de nos conditions de travail. On note une hausse de 25% des heures supplémentaires à Henri Sellier à Bondy, de 23% au collège Camus à Rosny-sous-Bois, de 30% à Jaurès à Montreuil, 22% à Fabien à Montreuil, 25% à Lucie Aubrac à Villetaneuse. Et on ne cite pas les 56 collèges qui se voit imposer une augmentation des heures supplémentaires de 10 à 20%.

Les heures en effectifs réduits se font rares du fait de l'asphyxie budgétaire que nous connaissons et les heures passées dans nos classes surchargées sont difficiles car les effectifs ne permettent pas de proposer aux élèves des contenus adaptés à leurs difficultés qui sont hétérogènes dans les classes. Des heures supplémentaires en augmentation, cela signifie plus d'élèves, plus de suivi, plus de fatigue, plus de préparation de cours mais surtout moins de projets pédagogiques, moins d'encadrement des élèves, moins d'adultes dans les établissements scolaires. Nous appellerons les collègues à lutter collectivement contre les heures supplémentaires, contre les suppressions de postes.

Cette politique d'augmentation des heures supplémentaires au détriment d'une véritable augmentation des salaires et de créations de postes à hauteur des besoins est particulièrement néfaste dans notre département dans lequel les situations sociales des élèves nécessitent un suivi plus poussé des élèves, lourd en temps, et dans lequel on trouve beaucoup de jeunes collègues, qui débutent dans le métier et dont le temps de travail moyen (52h hebdo) est largement supérieur à celui de leurs aînés.

Enfin, le remplacement des heures postes par des heures supplémentaires aggrave les inégalités salariales entre hommes et femmes. En effet, l'absorption par les hommes des heures supplémentaires est une des explications des différences de salaire entre homme et femme. En effet, les femmes sont plus souvent à temps partiels que les hommes (à 14,6% contre 4,7%), nous rappelons que les collègues à temps

partiels ne sont pas tenus d'accepter les heures supplémentaires. C'est ainsi que se creusent les différences de salaire et que se construisent les inégalités.

Par ailleurs, certaines situations d'établissement nous semblent particulièrement inquiétantes. D'abord nous souhaitons aborder la question des établissements qui subissent des modifications dans la sectorisation sans que les moyens nécessaires ne leur soient distribués, c'est le cas par exemple de deux collèges :

- le collège Prévert à Noisy le Sec va être concerné par une nouvelle sectorisation en raison de l'ouverture d'un nouveau collège, le collège Françoise Héritier sur la ville. Le collège Prévert perd nécessairement des élèves et donc des classes. Néanmoins le nombre de classes qui ferment est plus élevé que ne devrait engendrer la baisse du nombre d'élèves. La DHG prévoit 4 fermetures de classe en 5eme, ce qui porterait un effectif moyen par classe de 26,5 élèves. De même, en 3eme, on obtient des effectifs par classe à 25,75. Ces fermetures excessives de classe mettent en danger les postes. Nous tenons à rappeler ici l'engagement de M.Neuvière auprès des personnels : préserver les postes qui peuvent l'être, quitte à ce que des collègues soient en sous-service. En effet, les projets d'aménagement en logement collectif sur la ville et la DSDEN prévoit une remontée significative des effectifs durant les prochaines années. Le collège voit son H/E baisser de 5% ce qui le fait passer sous la moyenne départementale.
- le collège Langevin à Drancy, les personnels sont fortement mobilisés, dans la grève, depuis lundi. Les personnels et les élèves doivent emménager dans un nouveau collège en construction à Drancy. La sectorisation évolue et le collège va accueillir 4 divisions en plus d'élèves venant d'écoles REP+ de La Courneuve et de Bobigny. L'accueil de ces élèves nécessite des moyens supplémentaires en heures : les collègues revendiquent un classement en REP+, et en postes en vie scolaire. La DSDEN espère donc que les collègues pourront accueillir 100 élèves de plus sans moyens supplémentaires ! Cela n'est pas acceptable.

Ensuite nous souhaitons parler des collèges qui voient leur nombre d'élèves diminuer exceptionnellement cette année sur un niveau. Cette baisse sert de prétexte pour fermer des classes quitte à mettre en danger les seuils alors même que le nombre de division augmentera à nouveau l'année suivante.

- c'est le cas du collège Paul Bert à Drancy, une classe de 5eme disparaît. Pourtant aujourd'hui, on compte **137 élèves** en 6e auxquels s'ajoutent **14 élèves** ULIS et UPE2A en inclusion sur ce niveau. Or la DHG prévoit **129 élèves** en 5e pour la rentrée prochaine (sans les élèves inclus d'UPE2A et ULIS) et l'ouverture de seulement 5 classes de 5e. La fermeture d'une classe en 5eme va entraîner des manques horaires pour maintenir des postes complets en EPS, Physique-Chimie et en Espagnol. Il y a un risque pour la stabilité de l'équipe dans un établissement qui souffre d'un manque de stabilité depuis plusieurs années. Comme pour le collège Prévert, cette baisse des effectifs est temporaire et conjoncturelle puisque la DHG prévoit bien 6 classes de 6eme à la rentrée 2019. De plus, l'inclusion des élèves d'ULIS et d'UPE2A feront monter les effectifs à 28/29 élèves par classe au collège Paul Bert à Drancy. Il sera alors plus difficile de travailler dans ces conditions et de faire progresser les élèves et les élèves à besoins particuliers. Or chaque année le nombre d'élèves boursiers augmente (54%

cette année). Malheureusement, la refonte de la carte de l'éducation prioritaire a été repoussée et ne leur permet pas de bénéficier du statut REP. Les personnels du collège Paul Bert revendiquent le maintien de cette 6e classe de 5e afin d'offrir à leurs élèves et à aux élèves d'UPE2A/ULIS une éducation de qualité.

Le syndicat SUD éducation 93 dénonce cette gestion managériale des équipes par la DSDEN qui n'est pas régie par le bon sens ou la prise en compte des difficultés dans les conditions de travail des personnels mais par la volonté de faire des économies à n'importe quel prix.

Nous souhaiterions ensuite savoir combien **de postes de CPE** seront créés sur le département. En effet, le manque de moyens en CPE est criant dans les collèges du 93 et nuit aux conditions de travail de tous les personnels. Les difficultés sociales du public que nous accueillons, les grosses difficultés de nombreux chefs d'établissement à organiser les services et à assurer le bon fonctionnement de leur établissement engendrent une charge de travail gigantesque au CPE qui se retrouvent à devoir assurer un suivi poussé pour un trop grand nombre d'élèves et à assumer des tâches qui devraient être prises en charge par l'équipe de direction.

La baisse du H/E, la perte constante d'heures en éducation prioritaire est inadmissible car c'est l'égalité territoriale qui est mise en danger.

Sud Éducation 93 revendique un plan d'urgence pour la Seine-Saint-Denis avec :

- **L'élargissement de la carte de l'éducation prioritaire et le retour aux dotations horaires de 1998**
- **La baisse des seuils dans tous les collèges du département :16 élèves en Education Prioritaire et 20 élèves en classe ordinaire.**
- **Des dédoublements nationaux sur la moitié des horaires d'enseignement dans toutes les matières.**
- **Un CPE pour 4 classes, un AED pour 50 élèves**
- **Des collèges de 400 élèves maximum**
- **la transformation des heures supplémentaires en heures postes**

Sud Éducation 93 soutiendra tous les établissements en lutte sur la question des moyens et des postes et continuera de mobiliser pour obtenir d'une amélioration des conditions de travail pour les personnels, et d'étude pour les élèves.